



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte d'acquérir les parcelles cadastrées G2 et G3 sis lieu-dit Lachaux et d'une contenance globale de 269 460 m<sup>2</sup> ;
- accepte un prix d'acquisition fixé à 134 730 € ;
- dit que l'authentification de la vente se fera par acte administratif ;
- désigne M. Jacques BEAUJON, adjoint au Maire, pour représenter la commune à l'acte.

Affiché le : .....

Reçu en Préfecture le : .....

Certifiée exécutoire

Le maire,

Fait et délibéré à Châteaugay

les mêmes jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le maire,



René DARTEYRE

Accusé de réception en préfecture  
063-216300996-20180129-2018-002-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2018  
Date de réception préfecture : 02/02/2018